



# 8 MARS

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

————— EVENEMENT —————



# INSCRIPTION DU DROIT À L'IVG DANS LA CONSTITUTION

L'inscription du droit à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) dans la Constitution française a été réalisée en 2021, après plusieurs années de lutte pour garantir l'accès à l'avortement. En novembre 2022, l'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à inscrire ce droit fondamental dans la Constitution. Cette décision est un renforcement légal du droit à l'IVG, le rendant ainsi inviolable face à toute tentative de remise en cause ou de restriction. Elle s'inscrit dans un mouvement pour protéger les droits reproductifs des femmes et assurer une égalité d'accès aux soins pour toutes.

# 8 MARS 2024

POUR EN SAVOIR PLUS ...



Cérémonie de  
scellement de la  
constitution



L'IVG dans la  
constitution